

LES RAPPORTS SEXUELS ENTRE PSYS ET PATIENT(E)S,

HISTOIRE D'UNE OMERTA

**10 % des psys auraient déjà couché avec un patient! Ou, le plus souvent, une patiente...
Qui sont les abuseurs? Que peuvent faire les victimes?
Enquête sur un tabou persistant de la profession.**

Adeline ne savait pas dire non aux hommes. Pour apprendre à se faire respecter, elle consulta un psy... Mais coucha avec.

L'individu en question était un psychologue du travail, rencontré à l'ANPE, auquel elle demanda s'il pourrait l'aider à résoudre ce problème personnel. Comme il n'était pas à l'ANPE pour cela, il posa comme condition de voir Adeline en dehors de ce cadre, en l'occurrence dans un café. Dont acte. Elle lui raconte alors que si elle s'autorise à avoir des rapports sexuels avec n'importe qui, y compris des hommes qui lui déplaisent, c'est peut-être parce qu'elle a été victime d'inceste. En réponse, le psy lui propose une thérapie basée sur la photographie: il est question de reconstituer le contexte des abus sexuels, de mettre en scène les événements pour mieux les contrôler, en s'en distançant grâce aux clichés. «On a travaillé sur la représentation de l'inceste, explique Adeline. Il a dit que peut-être la photo m'aiderait. C'est-à-dire qu'il fallait considérer ma séduction comme un phénomène d'ordre esthétique, et non plus moral. Le sexe a été très culpabilisé chez moi. Il fallait que je mette en scène ma sexualité de façon détachée.» Elle le voit venir avec ses gros sabots, mais l'accueille chez elle pour travailler plus tranquillement. Il lui fait jouer le rôle d'une petite fille, l'hypnotise à moitié, joue le rôle du père... On devine la suite. Quelques jours plus tard, il la rappelle, surpris qu'elle ne se manifeste plus. «Alors? Boudeuse?» demande-t-il. Elle lui raccroche au nez. Pas question de porter plainte: inutile d'avouer qu'elle s'est laissée avoir de manière aussi grossière. Et puis, comment prouver les événements? «De toute façon, conclut Adeline, c'est ma faute.»

Un tabou, et une vieille histoire

Les relations sexuelles entre psys et patient(e)s constituent un sujet tabou. Les livres consacrés à la question se comptent quasiment sur les doigts de la main. Dans l'un d'eux (1), la psychanalyste Louise De Urtubey (décédée en 2009) se fait l'écho d'une explication avancée de temps à autre: si les praticiens du divan, pour ne citer qu'eux, présentent des scrupules à évoquer le sujet, ce serait «pour ne pas effrayer les jeunes psychanalystes en formation». Excuse d'autant plus curieuse que, remarque l'auteure, les jeunes en question ont une moyenne d'âge de 40 à 50 ans!

Semblables incartades sont pourtant une vieille histoire, dont certains cas s'avèrent bien documentés. On sait qu'entre autres liaisons, Carl Jung, si marié fût-il, s'enticha pendant quatorze années explosives de sa patiente Sabina Spielrein. Que Sandor Ferenczi, qui embrassait régulièrement ses patientes, s'éprit de l'une d'elles, puis de sa fille, se demandant laquelle il épouserait. Il opta pour la mère, sur l'injonction de Sigmund Freud, qui n'avait vraiment pas besoin de ce genre de publicité pour une psychanalyse déjà accusée de tous les maux avec son intérêt théorique pour la sexualité. On pourrait mentionner certaines privautés d'autres analystes comme Wilhelm Stekel, Oskar Pfister, ou Ernest Jones, qui fonda la Société britannique de psychanalyse, d'où fut exclu Masud Kahn pour les contacts répétés avec ses clientes. Sans oublier Otto Rank et René Allendy, qui succombèrent au charme de la même femme, Anaïs Nin, et bien sûr Wilhelm Reich, qui commença par frotter les fesses de ses patientes avant d'élaborer une théorie, abondamment illustrée par la pratique, de libération thérapeutique de l'énergie sexuelle. Mais ne blâmons pas que quelques psychanalystes. Dans les années 1960, la station balnéaire d'Esalen, en Californie, fut le centre d'expérimentation d'une multitude de thérapies incluant volontiers sexe, drogues et mysticisme. L'un des psys de cette pépinière, le fondateur de la Gestalt-thérapie, Fritz Pearls, ne dédaignait pas embrasser ses patientes, tel

jadis Ferenczi, et entretint une liaison avec l'une d'elles. Les privautés ponctuelles ou liaisons au long cours, dénoncées comme abus de pouvoir, nuisance à la thérapie et même fraude (la patiente croyant parfois être soignée ainsi), finirent par être suffisamment répertoriées pour se voir explicitement interdites par des codes de déontologie américains, notamment en psychiatrie (1973), psychologie (1977), et psychanalyse (1983). Les relations sexuelles initiées ou acceptées par les psys sont proscrites même après la fin d'une thérapie, dans des délais variables suivant les codes.

Des chiffres impressionnants

Ces pratiques ont-elles disparu? N'étaient-elles que les dommages collatéraux d'époques héroïques où, en psychanalyse ou ailleurs, les thérapeutes n'avaient pas compris ni formalisé certaines règles de bonne conduite? Hélas la chair est faible, en notre siècle comme au précédent... Difficile pour autant d'évaluer la fréquence de tels actes. D'une pudeur décidément proverbiale, les psys ont très longtemps freiné des quatre fers sitôt qu'était envisagée une enquête sérieuse. Aux Etats-Unis, les fonds nécessaires pour pouvoir questionner des milliers de praticiens n'étaient pas débloqués, les enquêteurs potentiels se retrouvaient menacés d'exclusion par leur organisation professionnelle, et les quelques études abouties malgré tout étaient blackboulées par les revues (2). C'est principalement sous la pression de cliniciennes féministes et de victimes que la situation, dans les années 1970, a commencé à évoluer. Depuis, quelques tendances ont pu se dessiner, aux Etats-Unis, en France, au Québec par exemple, faisant état de chiffres saisissants: de 5 à 10 % des psys auraient déjà eu au moins une relation «inappropriée», selon le terme consacré, avec un(e) client(e). Environ 90 % de ces relations concerneraient un psy homme et une patiente. 90 % des victimes présenteraient des séquelles. Louise de Urtubey, pour sa part, avait recensé une vingtaine de cas en 40 ans. L'association Psychothérapie Vigilance, qui traque les abus de tous ordres dans un cadre psychothérapique, reçoit en moyenne un signalement par mois. «Nous n'avons pas de statistiques vraiment scientifiques là-dessus, et il est clair que nous n'en aurons jamais», estime Guy Rouquet, son président. Entre les psys qui, même anonymement, préfèrent ne pas se vanter de leurs écarts, et les patient(e)s qui, telle Adeline, se refusent à porter plainte, on ne voit guère comment affiner ces chiffres, qui pourraient être bien inférieurs à la réalité. La preuve: la moitié des praticiens répondant à une enquête de 1983 avaient déjà reçu au moins un patient faisant état de rapports sexuels avec un précédent thérapeute (3)!

Même lacunaires, ces enquêtes semblent confirmer ce que suggèrent l'intuition et les stéréotypes, à savoir, dans la majorité des cas, une relation dissymétrique entre un homme mûr et sûr de lui et une femme plus jeune et fragilisée. Suivant quels mécanismes? «On se déshabille intérieurement pendant une psychothérapie, souligne Guy Rouquet. Ces longues discussions qui se renouvellent peuvent instaurer un climat propice aux dérapages.» Dérapages que l'on savait pourtant possibles dès la naissance de la psychanalyse. Avec le praticien installé dans le dos du patient, Sigmund Freud avait d'ailleurs aménagé le dispositif de la cure pour limiter au maximum les effets de suggestion, mais aussi pour maintenir une distance physique avec le patient et s'assurer de la prééminence de la parole. Pour les psychanalystes, au cœur du dispositif thérapeutique se trouve la névrose de transfert, c'est-à-dire la réactualisation par le patient, sur la personne du thérapeute, de la relation infantile à l'origine des problèmes actuels. Par exemple, une patiente peut ressentir à l'égard de l'analyste la même haine, à son insu, qu'à l'égard de son père... ou le même amour œdipien. Au praticien d'être vigilant et de repérer les effets du transfert, mais aussi du contre-transfert (son propre ressenti envers la patiente). «Tout dire et ne rien faire, nous ne le répéterons jamais assez», résume Louise de Urtubey.

Psy homme et patiente? Pas seulement

Alors, tout cela n'est-il qu'une affaire de psys imprudents, mal préparés, voire bousculés dans leur intégrité par une tentatrice qui leur fait, sciemment ou non, perdre momentanément la raison? Les risques du métier, en quelque sorte? Ce serait trop simple. «Quand ils sont pris en faute, raconte Guy Rouquet, ils disent que la personne était consentante. Mais ils oublient le cadre thérapeutique et s'exonèrent à bon compte de leurs responsabilités. Ce n'est pas recevable.» «On ne peut jamais parler du consentement d'une patiente face à une faute éthique du professionnel, confirme la psychologue québécoise Lyse Frenette, qui a consacré une thèse aux psys abuseurs sexuels (4). Voyons donc! C'est

lui qui connaît les risques, pas elle. Le serment d'Hippocrate ne date pas des codes de déontologie des psychologues: on sait depuis des millénaires qu'on ne doit pas abuser de la confiance de quelqu'un qu'on soigne.» Dans un livre témoignage (5), Angélique Bègue raconte qu'elle est encore mineure quand elle est abusée par un psy autoproclamé. Séances d'hypnose un peu trop tactiles, conversations dans des cafés, fascination pour un homme de culture qui daigne la prendre au sérieux sans la juger, et voilà la jeune fille embarquée dans une liaison qui durera... 17 ans. «Je l'ai vu comme un magicien, quelqu'un qui m'aimait, qui allait remplacer ma famille», explique-t-elle. Angélique devient même amie avec la maîtresse officielle du thérapeute, qui finit par lui dévoiler un secret: dans l'agenda du psy, les patientes dont le nom apparaît au crayon à papier assouvissent son appétit sexuel. Les séances durent alors deux heures. Angélique et les autres continuent à payer les «thérapies». En liquide. «La femme idéalise son thérapeute, mais ne sait rien de lui, remarque Lyse Frenette. Elle le voit toujours dans son rôle, dans un contexte bien précis. Comment peut-elle savoir qui il est? Elle n'a pas d'informations sur lui, alors que lui en a beaucoup sur elle. Et puis, pour ces psys, la domination masculine est dans l'ordre des choses. Beaucoup ne savent pas faire la différence entre intimité et sexualité. Certains seront même persuadés de faire du bien à ces femmes... Mais si c'est si efficace, pourquoi ne pas «soigner» ainsi les patientes laides, ou les patients homosexuels? ».

La psychanalyste Monique Lauret (6) expose quant à elle le cas d'une femme qui se retrouva enceinte après 4 ans de relations trop intimes avec son psychanalyste. Celui-ci lui ordonna de se faire avorter, puis partit à l'étranger et resta injoignable pendant qu'elle lui obéissait. Louise de Urtubey relate une histoire analogue: une de ses toutes premières patientes avait été initiée à la sexualité avant son mariage par son psychiatre. Enceinte un mois avant la cérémonie, le psy lui avait fait subir un avortement sans que le fiancé soit au courant. Autres cas cités dans son livre: une patiente qui se retrouve au lit avec son psy et sa femme «qui la déflora avec ses doigts», une autre qui accompagne son thérapeute chez les prostituées... «Il existe aussi des thérapeutes vivant au crochet d'une femme qu'ils ont poussée au divorce, qui a conservé la moitié de ses biens, et qui fut parfois leur unique patiente», indique Guy Rouquet. Celui-ci précise encore que les victimes, d'après les témoignages qu'il reçoit, sont souvent des femmes qui ne travaillent pas, dont les enfants ont grandi, qui cherchent à combler le vide de leur existence... et dont le mari bénéficie de revenus confortables.

La configuration psy homme / patiente, de loin la plus fréquente, n'est pourtant pas la seule. La psychologue américaine Susan Baur raconte comment un psy couchait avec un schizophrène pour que cette «expérience corrective émotionnelle» le sorte d'un stade infantile. Louise de Urtubey cite une patiente qui devait renouveler chaque année, à la Pentecôte, des vœux de fidélité et chasteté à sa psychanalyste, ou encore un patient qui, après un divorce, fut convaincu par son psy d'essayer les hommes en sa compagnie. En France, de 1997 à 2009, un tiers des quelque 133 demandes adressées par des particuliers non-psychologues à la CNCDP (Commission nationale consultative de déontologie des psychologues) émanaient de patients, de leurs proches ou le plus souvent de leurs parents, à propos de thérapeutes suspectés de pression pour la poursuite d'un traitement, harcèlement, tentatives de séduction ou passage à l'acte (7). Parmi les avis consultables sur le site de la CNCDP (www.cncdp.fr), six concernent des relations sexuelles entre psys et patients: or, quatre de ces psys sont des femmes. L'une était accusée d'entretenir une relation avec une patiente, sans avoir interrompu la thérapie. Une autre, d'avoir commencé une liaison amoureuse avec l'ex-mari d'une patiente, alors qu'elle continuait à suivre cette dernière. Une troisième, d'avoir séduit là encore un ex-mari, en ayant utilisé, pour ce faire, des renseignements donnés par la femme lors de consultations épisodiques. Pour couronner le tout, la psy avait aussi, autrefois, pris en charge leur fils. (La CNCDP rappelle alors les points du Code de déontologie du psychologue définissant certaines règles de bonne conduite pour ce dernier. Mais le Code, d'ailleurs en cours de révision, ne mentionne pas explicitement les relations sexuelles.)

Dans le registre choral, Guy Rouquet signale de pseudo-thérapies de groupe tournant à la partie fine: «Il faut par exemple se désinhiber au bord d'une piscine privée, en nu intégral, et se toucher, parfois sur fond de spiritualité, de massage, voire de drogue. Tout en prétendant faire la part des choses, on peut demander à la personne de se masturber devant les autres. Certains endroits deviennent de véritables lieux d'échangisme et d'expériences sexuelles diverses. L'éventuel sentiment de culpabilité est désamorcé, puisqu'on dit que c'est une thérapie. Certains maîtres à penser enseignent que ce n'est

pas si grave que ça, et que rien ne prouve que le sexe avec ses patients ne soit pas bénéfique, en s'appuyant sur de soi-disant études américaines dont ils ne citent pas les sources. L'un d'eux, toujours sans références, relate même dans un livre la coutume supposée d'îles du Pacifique selon laquelle, quand un petit garçon se fait mal en tombant, il est courant qu'un passant le masturbe pour le consoler.»

Quand elles se laissent embarquer dans une liaison durable, les patientes, selon Guy Rouquet, se laissent faire jusqu'à ce qu'elles s'aperçoivent qu'elles ne sont pas aimées, pas privilégiées, mais que le psy entretient des relations sexuelles avec d'autres femmes. Toutefois, beaucoup des témoignages parvenant à Psychothérapie Vigilance n'émanent pas des victimes, mais de leurs proches: leur famille, ou le cas échéant leur mari. Et s'attaquer à l'abuseur ne règle aucun problème sur le moment. Quand Angélique Bègue a enfin dit non à son psy, qui entendait la fouetter durant une soirée sado-masochiste, et qu'elle l'a quitté, celui-ci a pris les devants en claironnant partout qu'elle était devenue folle. Tout le monde l'a lâchée. Et lorsqu'elle a voulu raconter son histoire à un autre psy, il l'a écoutée sans un mot, puis a conclu la séance en indiquant qu'elle n'était pas obligée de revenir.

Que risquent les pys fautifs? En 2007, un psychiatre libéral brestois, accusé d'avoir abusé d'un adolescent durant des séances de relaxation, fut par exemple condamné à douze ans de réclusion. Mais par défaut: il s'était volatilisé deux ans plus tôt, alors que deux nouvelles plaintes venaient d'alourdir son dossier. Interpellé après 5 ans de cavale thaïlandaise, sa peine a été confirmée. Il décrivait ses victimes comme des menteurs, ou des psychotiques manipulés par la police. Il est sous le coup d'une interdiction d'exercer à vie. Autre exemple, fin 2010, l'Ordre des psychologues du Québec a radié un psy pour une période de deux ans, avec une amende de 2 000 \$ à la clef. Au terme de sa radiation, le praticien ne sera plus autorisé à recevoir des femmes en psychothérapie. Motifs: il aurait prodigué à deux patientes des massages contraires «aux principes scientifiques généralement reconnus en psychologie», et entretenu des relations sexuelles avec la première, qui s'est retrouvée contrainte d'avorter. Sa seconde victime était une de ses étudiantes: il était en effet chargé de cours à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Dans un premier temps, l'établissement n'a pas pris de sanction, préférant laisser le choix aux étudiants d'assister à l'enseignement ou non. Aucun n'a fait faux bond. Après quelques semaines d'atermoiement, les cours ont tout de même été suspendus.

Porter plainte? Pas si simple

Pour quelques-uns qui sont condamnés, combien passent entre les mailles du filet? Certes, une loi du Wisconsin impose par exemple à tout psychothérapeute indélicat de se dénoncer aux autorités, même si le patient ne souhaite pas porter plainte. On peut cependant douter du zèle des praticiens à s'y plier... M. de la Palice énoncerait, avec pertinence, qu'il n'y a pas de sanction pénale sans procès, ni de procès sans dépôt de plainte. Or, on connaît les difficultés des victimes d'abus sexuels pour dévoiler ce qu'elles ont subi, dénoncer, et requérir la Justice. Les victimes des pys ne dérogent pas à la règle. «On voit une évolution avec quelques affaires portées en justice, note Guy Rouquet, et qui concernent des psychiatres et professionnels de la santé. A défaut, l'ordre des médecins peut enregistrer des signalements, mais tant qu'il n'y a pas de plainte, c'est insuffisant.» Or se résoudre à déposer plainte prend souvent beaucoup de temps, sachant que les délais de prescription jouent en faveur de l'abuseur. «Quand une personne est à ce point dévastée, poursuit Guy Rouquet, il faut du temps pour retrouver ses esprits. Analyser la situation, c'est la revivre. C'est douloureux. Parler, c'est se libérer mais raviver des plaies, avec le regard des proches, le sentiment de culpabilité, la honte d'avoir été escroquée...» «Quand on parle de relation sexuelle durant une thérapie, précise Lyse Frenette, on parle de viol sur le plan légal, et d'inceste sur le plan psychologique. Les séquelles sont de toute façon considérables.»

«J'ai payé quelqu'un pendant 17 ans pour qu'il me baise, témoigne Angélique Bègue. J'étais son objet, à lui et à sa compagne. J'ai tellement caché cela à tout le monde de peur de le perdre, qu'aujourd'hui que je ne parle pas beaucoup. Porter plainte? Il faut que je dise que ça existe, mais j'aimerais tourner la page. Plusieurs femmes m'ont contactée suite à mon livre. Elles sont complètement détruites, toujours à ressasser ce traumatisme qui ne part pas. Un jour, les autres victimes de mon psy viendront me voir pour qu'on agisse et qu'on l'empêche d'exercer. Je sens qu'elles vont venir toutes seules. Mais il faut

du temps.» Le plus efficace, pour Guy Rouquet, est bel et bien «que plusieurs personnes, qui ne se connaissent pas au départ, soient amenées à se plaindre du même individu.» Car la plainte déposée, le parcours du combattant n'est pas fini: le psy a beau jeu de nier en criant à la diffamation, ou de reconnaître les faits en expliquant qu'il n'y est cependant pour rien, et que la victime était non seulement consentante, mais volontaire. D'où l'utilité de témoignages indépendants et concordants.

«Je consulte un psychiatre pour apprendre à être enfin moi-même, conclut Angélique Bègue. J'ai beaucoup de mal à lui faire confiance, bien que ce soit une femme. Pourtant, je vois la différence entre une vraie analyse et une autre complètement pervertie.» Son ancien psy a échappé de peu à une plainte pour pédophilie. «Il continue son petit bonhomme de chemin. Il s'est manifesté par des méchants commentaires sur les sites qui vendent mon bouquin. Il est présent. Il doit avoir tellement peur... J'entends parler de lui dans les médias lorsqu'il participe à une manifestation ou qu'il sort un livre... sur l'éthique de la psychothérapie, d'ailleurs!»

Un tel sujet gêne toujours en France. Si des langues se délient, si des plaintes sont déposées, si des romans lèvent le tabou (8), nous sommes loin de la multiplication des procès observable aux Etats-Unis depuis les années 1980. De même que les faux souvenirs induits par des thérapeutes ont provoqué une avalanche de poursuites judiciaires, les accusations d'abus sexuels contre les pys sont devenues monnaie courante... voire excédentaire? «Les auteurs de livres de développement personnel ont très vite compris que l'abus sexuel est actuellement, aux Etats-Unis, l'explication la plus acceptable d'un état de déprime, écrit Susan Baur. Ils ont gagné des millions de dollars en racontant aux femmes comment détecter les signes d'abus et passer de la situation de victime à celle de survivante. Des avocats, des thérapeutes, des éditeurs, des représentants des droits de l'homme gagnent leur vie avec les abus sexuels et les différends qui opposent thérapeutes et patients.» Quand on sait qu'un patient américain a porté plainte contre sa psy parce qu'elle portait des jupes courtes (plainte néanmoins rejetée), il n'est pas impossible qu'on voie un jour des abus partout... Mais pour l'heure, nous restons solidement ancrés dans l'excès inverse.

(1) Louise de Urtubey. *Si l'analyste passe à l'acte*, PUF, 2006

(2) Susan Baur. *Les relations sexuelles entre pys et patients*, Payot, 2000

(3) Susan Baur, op. cit.

(4) Elle est l'auteure de *Ces femmes qui ont consulté des manipulateurs*, Éditions du Fada, 2008.

(5) Angélique Bègue avec Chris Heddeshheimer. *Abusée par mon psy*, L'Arbre, 2011

(6) Monique Lauret. *Les accidents du transfert de Freud à Lacan*, Champ social, 2006

(7) Françoise Coutou-Coumes et Anne-Marie Fontaine (2009). Les demandes adressées à la Commission nationale consultative de déontologie des psychologues. *Le Journal des psychologues*, n°269.

(8) Voir par exemple le roman de notre collaboratrice Sarah Chiche, *L'Emprise*, Grasset, 2010.

*** Article édité dans le n° 3 du "journal de toutes les psychologies" intitulé LE CERCLE PSY, une publication de Sciences Humaines. Il couvre la période allant de décembre 2011 à février 2012. L'article reproduit ici se trouve p 61 et suivantes. Il est disponible aussi sur Internet, car ce journal qui, était d'abord électronique, est désormais accessible en ligne à l'unité ou en s'abonnant à l'année: <http://le-cercle-psy.scienceshumaines.com/>**